

MANUEL DTO

Armor Aéro Passion

Eléments d'appréciation de la conformité
de l'organisme DTO « Armor Aéro Passion »
au règlement PART-DTO¹

Rédacteur : Antoine Renouf

Approbateur : JM Laporte

Version V5 du 12.2025

Résumé

Dans le cadre d'un audit d'inspection, ce document donne à l'Autorité les éléments qui lui permettent d'apprécier comment l'organisme DTO « Armor Aéro Passion » suit les préconisations de l'AMC/GM PART-DTO².

Historique évolution :

EDITION	DATE	OBJET
01		Version initiale
02	16.01.2020	Ajout avant audit 27/02/19: -Activité DTO.GEN.110 -Liste des FI -MS880B
03	06.04.2020	Corrections suite audit DTO Suppression Vol de nuit en formation et Brevet de Base Suppression flotte du MS 880b et DHC1 Rédaction A.Renouf
04	15.12.2025	Aérogest + corrections ajout DHC1+ FI
05	25.12.2025	Mise en page, suppression VFRn et LAPL, suppression FI LTC, ajour FI RPX, LPE, CLM, DRK , MAJ programmes de formation et mise en annexe

1 Annex VIII (Part-DTO) to Commission Regulation (EU) No 1178/2011 of 3 November 2011

2 AMC/GM to Annex VIII (Part-DTO) to Regulation (EU) No 1178/2011 & update of the related AMC/GM to Annex I (Part-FCL) & to Annex VI (Part-ARA) to Regulation (EU) No 1178/2011 (ED Decision 2018/009/R, 14 sept. 2018)

--	--	--

Conformité au DTO.GEN.115 – Caractéristiques de DTO

L'organisme DTO s'appelle « Armor Aéro Passion ». Son fonctionnement est décrit dans le règlement intérieur³ de l'association Armor Aéro Passion, association affiliée à la Fédération Française Aéronautique. Le site principal de l'organisme DTO « Armor Aéro Passion » est situé sur l'aérodrome de Morlaix Ploujean (LFRU) et il ne dispose pas de site additionnel.

L'organisme DTO « Armor Aéro Passion » est enregistré par l'Autorité sous le n° FR.DTO.0255 à la date du 30/10/2018.

Les appareils utilisés par le DTO « Armor Aéro Passion » pour mener à bien ses missions sont :

- Mudry Cap-10BK
- CP320 super Emeraude
- DHC 1 « Chipmunk »
- SV4 Stampe

Conformité au DTO.GEN.105 – Autorité compétente

L'autorité compétente est la DSAC Ouest⁴. L'organisme DTO « Armor Aéro Passion » utilise la boîte fonctionnelle bf.ato.dsaco@aviation-civile.gouv.fr pour ses échanges avec l'Autorité.

Conformité au DTO.GEN.110 – Activité :

L'organisme DTO « Armor Aéro Passion » offre les formations suivantes, uniquement sur avion :

- Formation théorique pour le LAPL(A) et le PPL(A) ;
- Formation en vol pour le PPL(A) ;
- Formation additionnelle voltige FCL 800
- Formation vol en patrouille
- Formation présentation en vol

Conformité au DTO.GEN.210 – Exigences en matière de personnels

A la déclaration de l'organisme DTO « Armor Aéro Passion », Jean-Michel Laporte, Président de l'association Armor Aéro Passion a été désigné comme Dirigeant Responsable de cet organisme. Sa position de Président de l'association lui permet de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conformité de l'organisme, aux exigences réglementaires.

Son objectif principal est de maintenir et d'améliorer le niveau de sécurité et la conformité aux exigences de l'Autorité.

³ cf. Référence 1

⁴ DSAC Ouest Aéroport de Brest Bretagne CS 20301 Guipavas 29806 Brest Cedex 9



L'association « Armor Aéro Passion » a mis en place un manuel SGS définissant un système de gestion de la sécurité. Ce process de prévention est mis en œuvre par un correspondant SGS vol et d'un correspondant SGS maintenance.

En plus de son représentant, l'organisme DTO « Armor Aéro Passion » dispose d'un Responsable Pédagogique (RP)⁵ ayant également la fonction de chef pilote,

Le RP, et les correspondants SGS rendent compte directement au dirigeant responsable de l'organisme DTO ainsi qu'au CA lors des revues de sécurité et du DTO.

Le Vice-Président du DTO « Armor Aéro Passion » assure un lien direct avec la société RMA chargée de l'entretien et du suivi de la navigabilité du cap-10BK.

Le CP320 est entretenu dans l'UEA de l'association Armor Aéro Passion

Le Stampe est classé CDNS, une personne désignée est responsable du suivi et de son entretien.

L'organisme DTO « Armor Aéro Passion » comprend 5 FI(A) dont les détails sont indiqués en annexe

Tous les FI(A) indiqués peuvent assurer la formation théorique et pratique aux licences LAPL(A), PPL(A).

Le suivi des dates de validité des qualifications SEP (t), FI(A) et de l'aptitude médicale est assuré par le logiciel AEROGEST et par la responsabilisation des pilotes eux même. Le RP peut effectuer des sondages dans ce logiciel.

Faisant partie de la liste des FI(A) de l'organisme DTO « Aéro-club Brest-Finistère », Antoine Renouf dispose ainsi d'un canal privilégié de mise à jour des règlements, procédures, méthodes et programmes qui composent l'activité PPL(A) et LAPL (A) lors des réunions FI(A) organisées.

Conformité au DTO.GEN.210 – Politique de sécurité

La sécurité est la priorité de l'organisme DTO « Armor Aéro Passion ».

Avec l'objectif de réduire autant que possible les dysfonctionnements d'exploitation ainsi que le nombre et la gravité des incidents aériens, l'organisme a établi un manuel SGS visant à définir un système de gestion de la sécurité efficace (Cf « Manuel SGS » du DTO « Armor Aéro Passion»).

Conformité au DTO.GEN.155 – Réaction à un problème de sécurité

Cf paragraphe C.3 « Recueil, analyse et traitement » du « Manuel SGS »

Conformité au DTO.GEN.215 – Installations

L'organisme DTO « Armor Aéro Passion » dispose d'un local pour assurer les briefings, cours théoriques en présentiel.

Pour préparer leur vol, les pilotes disposent d'un poste informatique connecté à Internet sur lequel ils peuvent obtenir la documentation aéronautique à jour (NOTAMS, AZBA, SUP-AIP) et les données météorologiques à jour.

Les clés des avions sont sécurisées et ne peuvent être obtenues qu'au moyen d'un code manuel.

5 Antoine Renouf,

Cette salle est équipée de chaises, fauteuils et est disponible à la fois pour les stagiaires, les FI(A) et tous les membres de l'organisme. Des rafraîchissements y sont disponibles.

La réservation s'effectue par le logiciel AEROGEST. Celui-ci fait l'objet d'une formation au moment du lâché par le FI.

Conformité au DTO.GEN.230 – Programme de formations

L'organisme DTO « Armor Aéro Passion » utilise les programmes pratiques et théoriques avion FFA considérés par l'Autorité de surveillance comme conforme à l'AIRCREW pour une utilisation en DTO.

Liste des programmes an annexe.

Lorsque des stagiaires entament une formation LAPL(A)/PPL(A) au sein du DTO « Armor Aéro Passion », le FI en charge organise les cours théoriques en présentiels qui servent de préparation aux épreuves théoriques du LAPL(A)/PPL(A). Le RP s'assure de la conformité des corpus enseignés par les différents intervenants aux programmes indiqué ci-dessus.

La plus récente version des programmes de formation est accessible à tous (FI(A), et stagiaires) en ligne sur le site de la FFA. Il effectue une veille réglementaire avec les outils FFA mis à sa disposition.

La présentation aux épreuves théoriques du LAPL(A)/PPL(A) est autorisée après évaluation des connaissances du stagiaire par un FI(A) — par exemple, à l'issue jugée satisfaisante d'une simulation des épreuves sur un des sites d'e-learning indiqués plus haut. Le formulaire 57Formexa-Rev05 est rempli et signé par le FI(A) responsable de la formation du stagiaire ou par le RP puis envoyé à la boite fonctionnelle dsac-examens-theoriques-sur-ordinateurs-pilotes-de-loisirs-orly-bf@aviation-civile.gouv.fr.

La progression des pilotes stagiaires est consignée dans un livret de progression disponible dans la rubrique « Espaces Dirigeants/Documentation Aircrew DTO » du site de la FFA (www.ffa-aero.fr). Les FI(A) utilisent tous le « Guide de l'Instructeur VFR » Edition 1, amendement n°07 du 1^{er} juin 2014 publié par l'ENAC.

Lorsque un ou des stagiaires entament une formation voltige DTO « Armor Aéro Passion », le FI voltige en charge organise les cours théoriques prévus dans la formation suscitée.

La progression des pilotes stagiaires est consignée dans un livret de progression disponible dans la rubrique « Espaces Dirigeants/Documentation Aircrew DTO » du site de la FFA (www.ffa-aero.fr).

Les FI(A) utilisent le « programme de formation pratique vol, qualification additionnelle voltige édition 1 de janvier 2018 édité par la FFA » complété par le guide « Notes pour aborder la voltige aérienne » Edition 2 revue et corrigée par Patrick Gigot.

Phase de transition : pour les 4 formations commencées avant le 30/10/2018, dépourvues de livret de progression, le RP s'est entretenu avec chacun des stagiaires concernés. Ils ont passé en revue chacun des items de l'arrêté du 2 juillet 2007 et le RP a validé les items assimilés ou en cours d'assimilation. Ceux-ci ont été reportés sur les grilles de suivi de formation théorique et pratique. Le suivi de formation s'est alors poursuivi conformément au programme approuvé. FCL800 délivrés depuis ou formation interrompue (naissance)

Echec aux examens :

En cas d'échec à un examen théorique ou pratique, le responsable pédagogique proposera au stagiaire une formation complémentaire adaptée lui permettant d'être représenté aux examens.



Conformité au DTO.GEN.220 – Archivage des dossiers stagiaires

Après la réussite à l'épreuve pratique, le livret de progression du stagiaire est conservé dans une pièce sécurisée (bureau Admin hangar demi tonneau) dans une archive dédiée. La durée d'archivage est de 5 ans. Ces données ne sont accessibles que par les membres du DTO et en accord avec la réglementation sur la sauvegarde des données personnelles.

Conformité au DTO.GEN.270 – Bilan interne annuel et rapport d'activité annuel

Le représentant du DTO, le responsable pédagogique et le responsable sécurité remplissent conjointement le formulaire publié par la DSAC, dans le cadre du DTO.GEN.270, afin d'établir les bilans annuels internes de la DTO.

Ref

- 1 – Règlement intérieur de l'association « Armor Aéro Passion »
- 2 – Manuel SGS
- 3 – Bonnes pratiques

ANNEXES :

1. LISTE INSTRUCTEUR DTO ET PREROGATIVES

Nom	Prénom	Licences	PREROGATIVES
RENOUF	Antoine	FRA.FCL.PA00278286	FI Voltige
RAMPNOUX	Olivier	FRA.FCL.AA00218379	FI Voltige
CLEMENT	Guénolé	FRA.FCL.CA00328288	FI restreint
DERICK	Maelys	FRA.FCL.CA00325176	FI restreint
LAPORTE	Jean-Michel	FRA.FCL.AA.00027496	FI Voltige

2. PROGRAMMES DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUES

Programmes de formations en vol :

- PPL: 2021-04-FFA-PFV PPL(A) Ed2-Amd1
- FCL800 : 2018-1-FFA-PFV QA Voltige Ed1
- Variante TW : 2021-06-Formation aux différences Ed1

Le programme des cours théoriques PPL(A) et LAPL(A) en présentiel suit la référence FFA suivante :

- 2021-04-FFA-PFV LAPL(A) Ed2-Amd1

Le programme des cours théoriques en e-Learning pour le LAPL(A) PPL(A) suit les références :

- 2024-07-PF Theorique E-learning Ed2 Amd2
- Chaîne YouTube GoodPilot